

RESTONS EN CONTACT

Lettre d'informations à destination des associations affiliées à l'UFOLEP 60

Union Française des Œuvres Laïques d'Éducation Physique - ZAC de Ther - 19, rue Arago - 60000 BEAUVAIS
<http://cd.ufolep.org/oise> - ufolep@laligue60.fr - 03.44.15.32.07

Sommaire

- Besoin de matériel ? faites appel à l'UFOLEP !
- Informations assurance
- Agrément Jeunesse et Sport : si vous êtes affilié, vous êtes agréé
- Service Civique : un dispositif gagnant/gagnant entre votre association et un jeune engagé
- Comment valoriser les bénévoles de votre association ?
- Sacem : gratuit cette année pour les associations APE !
- 1^{er} concours des associations : prix de l'initiative
- Label UFOLEP Oise : un outil à votre service
- Formations aux premiers secours : passez le PSC1 avec L'UFOLEP Oise

Information assurance

Attention, rappel : l'affiliation à l'UFOLEP ne garantit pas une assurance à l'association et à ses licenciés. Veuillez bien à être assuré.

APAC : **n'oubliez pas de réactualiser la fiche diagnostique dès qu'il y a un changement dans votre association** (nouvelle activité, augmentation du nombre de licenciés....).

Contact assurance APAC : 0 800 200 375

Besoin de matériel ? Faites appel à l'UFOLEP !

Le Comité UFOLEP Oise propose de nombreux services aux associations affiliées, comme l'accompagnement au montage de projet, mais aussi du prêt de matériel qui peut être emprunté ou loué sous conditions et sous réserve des disponibilités.

- Arche de départ
- Phare d'escalade
- Signalétique
- Matériel sportif
- Matériel vie associative (percolateur, caméra gopro, vidéo projecteur...)

La liste détaillée du matériel est disponible sur le site UFOLEP Oise (Onglet vie associative - Boîte à outils)



Agrément Jeunesse et Sport : si vous êtes affilié, vous êtes agréé

Le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports a fait paraître une ordonnance le 23 juillet 2015 portant sur la simplification du régime des associations et des fondations.

L'article L.121-4 du code du sport relatif à l'agrément ministériel des groupements sportifs est modifié. Il précise notamment que « **L'affiliation d'une association sportive à une fédération sportive agréée par l'Etat en application de l'article L.131-8 vaut agrément.**

Cela signifie qu'une association n'a plus besoin de solliciter l'agrément ministériel auprès de la D.D.C.S. dès lors que la fédération à laquelle elle s'affilie en est déjà détentrice.

Une association affiliée à une fédération agréée par l'Etat pourra bénéficier des aides de l'Etat. Toutefois il convient de rappeler que cet agrément ne confère pas un droit à bénéficier des aides financières de l'Etat mais constitue un préalable indispensable à leur octroi.

Dès lors, nous vous demandons de nous faire parvenir chaque année :

- Le procès verbal de l'Assemblée générale
- Le bilan et le compte de résultat

En effet, toute association affiliée doit communiquer à sa fédération sportive les documents statutaires.

Service civique : un dispositif gagnant/gagnant entre votre association et un jeune engagé

Vous avez des jeunes engagés dans votre association ? Soutenez-les en engageant votre association : optez pour le dispositif Service Civique !

Toutes les associations affiliées (dont les comités et associations UFOLEP) bénéficient de l'agrément «Service Civique» de la Ligue de l'enseignement.

Cet agrément donne la possibilité aux associations affiliées :

- de renforcer leurs ressources humaines par des jeunes volontaires (jeunes adhérents ou enfants de licenciés)
- et d'engager de nouvelles actions de développement sportif.

Le service civique permet à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans de consacrer de 6 à 12 mois à une mission d'intérêt général dans le domaine du sport, au sein d'une association en bénéficiant d'une indemnité (573.65€ par mois), d'un accompagnement et de formations.

L'UFOLEP vous propose plusieurs fiches pratiques qui pourront vous aider à définir les missions du volontaire, exemple:

- sport santé - sport et pratique des seniors
- sport et pratiques des personnes en situation de handicaps
- développement des activités sportives et éducatives dans les territoires ruraux

Le comité départemental peut aussi vous aider à monter un projet inter associatif afin de mutualiser l'action du service civique sur plusieurs associations !

Valoriser les bénévoles

Les bénévoles, pilier des associations, offrent de leur temps, de leur savoir-faire sans rien attendre en retour. Comment les remercier, reconnaître leurs actions au sein de nos associations ?

Le Comité UFOLEP Oise vous permet d'honorer par une récompense départementale ou nationale* les personnes qui apportent régulièrement leurs concours.

Si vous pensez qu'une **personne licenciée** de votre association (responsables, animateurs, bénévoles,...) mérite une telle distinction, vous pouvez télécharger les imprimés de demande sur le site du Comité UFOLEP Oise (onglet Vie associative / boîte à outils) ou nous contacter au 03.44.15.32.07.

*sous conditions

Sacem : gratuit cette année pour les associations APE !

L'UFOLEP a négocié avec la SACEM un contrat collectif pour la saison 2015-2016 :

- Les manifestations exceptionnelles ouvertes à tous bénéficient d'un tarif préférentiel (abattement de 12, 5% en vertu de notre appartenance à un mouvement d'éducation populaire, la Ligue de l'enseignement).
- La redevance des associations APE affiliées est **payée directement par l'UFOLEP nationale** à la SACEM pour les musiques utilisées pendant les cours





1^{er} concours des associations: Prix de l'initiative

Pour célébrer ses 150 ans en 2016, la Ligue de l'enseignement met en œuvre, avec ses services sportifs l'UFOLEP et l'USEP, un prix de l'initiative des associations.

2016 sera ainsi l'occasion pour la Ligue de l'enseignement et l'UFOLEP de valoriser ses acteurs associatifs et de mieux faire connaître leurs projets.

Un prix de 300 € sera offert aux associations qui présenteront les meilleures réalisations ou projets, susceptibles de s'inscrire dans l'animation du territoire.

Ce concours est ouvert à l'ensemble des associations affiliées du département de l'Oise et s'inscrit dans une dynamique de soutien au tissu associatif affilié.

Pour participer, rien de plus simple : votre association a réalisé une action ou souhaite mettre en œuvre un projet.

Remplissez le bulletin de participation, téléchargeable sur le site UFOLEP Oise (onglet Vie associative) **et déposez avant le 15 mai 2016 au siège de la Fédération**, 19 rue Arago, Zac de Ther, à Beauvais.

Les projets les plus pertinents seront récompensés le : **10 juin 2016**

Formation aux premiers secours : passez le PSC1 avec l'UFOLEP Oise

L'UFOLEP Oise a obtenu l'agrément pour organiser des formations aux premiers secours (PSC1), au même titre que la Croix rouge, la protection civile...

Nous vous proposerons prochainement des dates de formation.

Nous vous les communiquerons par mail et vous pourrez les consulter sur le site UFOLEP Oise (onglet Formation).

Label UFOLEP Oise : un outil à votre service

La labellisation est un outil au service de l'association. Une association labellisée, c'est la garantie d'une qualité de vie associative assurée.

Le label UFOLEP 60 pour qui ?

Toutes les associations UFOLEP de l'Oise

Pourquoi labelliser son association ?

- Etablir un diagnostic en auto – évaluation
- Fonctionner plus aisément
- Valoriser son association auprès des partenaires
- Pouvoir prétendre à un label national (label santé)

Comment labelliser son association ?

En renvoyant le dossier dûment complété.

UN CONTRAT POUR 3 ANS :

Le comité UFOLEP 60 s'engage à :

- Assurer la promotion de l'association labellisée,
- Valoriser et soutenir les projets de l'association,
- Attribuer un bon d'achat de 100 € (acquisition matériel pédagogique), au nom de l'association, ainsi qu'une action de formation.

L'association s'engage à :

- Respecter les critères identifiés dans le dossier
- Favoriser les échanges entre l'association et le Comité UFOLEP 60
- Valoriser et soutenir les projets du Comité départemental UFOLEP
- Faire un bilan au 31 janvier 2019

LA DEMARCHE

1. Vous nous contactez par téléphone au 03.44.15.32.07, ou par mail – ufolep@laligue60.fr – et nous vous faisons parvenir le dossier. Vous pouvez également le télécharger sur le site UFOLEP Oise (onglet Vie associative – Boîte à outils)
2. Retour du dossier complété avant le 11 avril 2016.
3. Lors d'une réunion de validation, étude des dossiers et délivrance ou non des labels
4. Le comité invite les associations pour l'annonce officielle « des associations labellisées 2016 ». (date et lieux à définir)
5. L'association invite le Comité à la remise de son label UFOLEP dans la mairie de son siège social.

ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
OISE
**Retrouvez-nous
sur facebook !**

